

Services aux entreprises



La taxe d'apprentissage

Les TPE, PME, PMI, grandes entreprises ou multinationales, **les entreprises nous font confiance. Vous aussi, soyez partenaire du Cnam.**



Accompagner le changement, anticiper les mutations, perfectionner les compétences de vos collaborateurs. Nos formations s'organisent en **discontinuou** en **continu**, de **quelques heures à plusieurs semaines**. A votre demande, nous pouvons aussi construire **une solution sur mesure**, dans votre entreprise ou vous accueillir dans plus de 150 villes et dans 25 pays.

Cnam Entreprises est la structure nationale du Cnam qui accompagne les projets de **valorisation des compétences** des ressources humaines des entreprises et organisations privées et publiques. Elle s'appuie sur **l'offre nationale** de certification, de formation et de service, ainsi que sur l'ensemble des ressources du Conservatoire, établissement public d'enseignement supérieur professionnel en réseau :

des équipes d'enseignants **issus des mondes de l'entreprise et académique**;
des **professionnels de l'ingénierie de certification**, de formation et de la conduite de projets;
28 centres régionaux et plusieurs centres à l'international.

Nos partenaires privilégiés : SAFRAN, EDF, SNCF, SGMAP, Crédit Agricole, Afges, Ena, Cours des Comptes, ESENE SR...

Pour plus d'informations :
www.cnam-entreprises.fr



Appréhender **la validation des acquis** au regard des enjeux de votre entreprise et l'intégrer dans la gestion des compétences de vos salariés.

La VAP* et la VAE* peuvent être mobilisées pour un salarié ou un groupe de salariés. Elles bénéficient aux salariés et à l'entreprise par la valorisation de l'expérience.

VAP-VAE, deux leviers d'une démarche RH pour la gestion du capital compétences :

L'entreprise facilite la reprise d'étude en finançant la VAP* de ses salariés.

L'entreprise, en proposant la VAE*, "raccourcit" le temps d'obtention d'un diplôme et optimise ses dépenses de formation.

Les dispositifs de validation des acquis favorisent en entreprise la reconnaissance des compétences internes, la motivation, la fidélisation des salariés, la dynamisation des équipes, la cohésion sociale, les mobilités interne et externe.

VAP* et VAE* collective-d'entreprise sont accompagnées par une conseillère référente à toutes les étapes : de l'étude du besoin jusqu'à l'obtention du diplôme.

Pour plus d'informations :

@ vae-entreprise@cnam.fr



La fondation Abbé Grégoire du Cnam est une fondation universitaire. Conformément à ses statuts adoptés le 4 juillet 2012, son objet est d'accompagner le Cnam dans l'accomplissement de ses missions de service public :

contribuer au rayonnement du Cnam en France et à l'étranger ;

soutenir les ambitions et projets des élèves et anciens élèves du Cnam ;

faire partager au grand public une vision moderne de l'approche scientifique, technique et technologique.

Pour plus d'informations :

<http://fondation.cnam.fr/>

<http://www.cnam-paris.fr/services-aux-entreprises/services-aux-entreprises-630216.kjsp?RH=1389274920418>